

République Française
Département du BAS-RHIN
COMMUNE DE SILTZHEIM



**PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Membres élus : 15 Membres présents : 12 Membres absents : 3

SEANCE DU 26 JUIN 2007

Présents : Monsieur **WAGNER** Pascal, Maire, Président de séance.
Madame **MULLER** Marie Elisabeth. Messieurs **WERGUET** Bertrand, **SCHMITT** Roland
Adjoints.

Messieurs **STEIN** Richard, **GUINEBERT** Patrick, **SCHORP** Gérard, **DIEFFENTHALER**
Armand, **PEIFER** Alain, **WITTMAYER** Paul, **ZIMMER** Laurent, **LAMBERT** Hubert.

Absents excusés : Messieurs **FISCHER** Stéphane (procuration **MULLER** Marie
Elisabeth), **MULLER** André.

Absents non excusés : Monsieur **GAMBS** Fabrice.

**POINT 2/ APPROBATION DE L'ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME.**

- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-10 et L.123-13 ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 14/11/2001 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme, fixant les modalités de la concertation et précisant les objectifs de la commune ;
- Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable en date du 03/12/2003 ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 06/07/2005 relative au bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme ;
- Vu l'arrêté municipal en date du 30/01/2007 prescrivant l'enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Considérant que :

les résultats de l'enquête publique justifient les changements suivants du projet de Plan Local d'Urbanisme :

- modification des articles 2UA, 2UB et 2IAU pour prendre en compte l'observation de la Chambre de Commerce et d'Industrie ; les constructions à usage d'activités sont admises dans les zones UA, UB et IAU à condition qu'elles soient compatibles avec le milieu urbain environnant ;
- extension de la zone UB – rue de Writting (parcelles 60 et 61) ;
- extension de la zone UB – rue de Zetting sur un ensemble de parcelles touchées par la canalisation de transport d'hydrocarbures ;
- extension de la zone UB – rue de la Forêt sur les parcelles touchées par la canalisation de transport d'hydrocarbures ;
- modification de l'article 7UB afin de réduire la hauteur des constructions s'implantant sur limite séparative ;
- modification des articles 10UA, 10UB et 10IAU :
la hauteur maximale est portée à :
 - . 10 mètres au faite du toit en IAU et UB,
 - . 12 mètres au faite du toit en UA, mais sous réserve de ne pas dépasser la hauteur des constructions voisines en cas de constructions mitoyennes ;
- légère extension des zones constructibles sur les parcelles suivantes :
 - . section A, parcelle 535,
 - . parcelles 149 et 150
 - . rue de la forêt.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour et 3 abstentions,

Décide :

d'approuver l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme conformément au dossier annexé à la présente.

Dit que :

La présente délibération fera l'objet **d'un affichage en mairie durant un mois** et d'une mention dans le journal ci-après désigné :

Les Dernières Nouvelles d'Alsace
Le Républicain Lorrain

La présente délibération accompagnée du dossier réglementaire sera transmise à :

Monsieur le Préfet du Bas-Rhin
Monsieur le Sous Préfet de l'arrondissement de Saverne.

Le Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie.

La présente délibération sera exécutoire :

- dans un délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au plan d'occupation des sols,
- après accomplissement de la dernières des mesures de publicité.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la publication du
Et de la réception en S/P le
SILTZHEIM, le 29 juin 2007
Le Maire,

Pour extrait conforme, le 29 juin 2007
Le Maire

Pascal WAGNER

